



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'un avis de motion pour le Règlement 406 (nouveau règlement concernant la rémunération des élus municipaux, l'allocation et le remboursement des dépenses, en remplacement du règlement numéros 401) fût déposé à la session ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2020 et que le Règlement 406 sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020 à 20h00.

Le Règlement 406 propose une modification à l'article 3 du précédent Règlement 401. L'augmentation salariale de base ne sera plus majoré en fonction de l'indice de consommation mais sur un taux fixe de 2.5% pour chaque exercice financier.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 22^{ème} jour de janvier deux mille vingt.

Michael Marmen, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michael Marmen, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 janvier 2020, entre 10h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 janvier 2020.

Signature